

Débit par la banque suite à un impayé

Par sourceau, le 31/03/2011 à 14:33

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car je suis le possesseur d'un site internet de vente d'accessoires moto.

Des clients en france avec des cartes française ont commandé des produits (pas de grande valeur) et fait livré a des adresses existante.

La marchandise a été livré.

Les possesseurs des cartes frauduleusement utilisé ont donc fait jouer leurs assurances cependant la somme d'argent a été débite de mon compte par ma banque.

Après deux mois de papiers entre la banque et moi a leur envoyé pour qu'il me rembourse des sommes prélevé celle ci viens de m'envoyer une lettre me disant que aucun remboursement à la CB.

Je voudrais savoir quels sont mes recours? Sachant que je paie des commission sur chaque CB! Donc a quoi sert les commissions si c'est pas pour ce genre de problème.

En éspèrant avoir une réponse de votre part et en vous remerciant,

Cordialement,